

3L-PARIS

SCI

Au capital de 1000 EUROS

Siège social : 5 , passage Delessert à PARIS (75010)

Immatriculée au RCS de PARIS : 822387908

Numéro SIRET : 822387908

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Acte N° 39963

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

LE SEPT NOVEMBRE,

A 13 heures 00 minutes.

Les associés de la Société dénommée 3L-PARIS, SCI au capital de 1 000,00 € divisé en 100 parts sociales, ayant son siège social à PARIS (75010), 5, passage Delessert identifiée au SIREN sous le numéro 822387908 et immatriculée au RCS de PARIS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le gérant Madame Yuehan ZHANG, conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée générale est présidée par Madame Yuehan ZHANG, en sa qualité de gérant de ladite société.

Une feuille de présence, a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

ASSOCIES

Lin Li Honglu Zhang 

1) Madame Yuehan **ZHANG**, chef de projet, demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300), 57, rue Paul Vaillant Couturier,
Née à XI'AN (PROVINCE DU SHAANXI) (CHINE), le 28 septembre 1983.
De nationalité française.
Représentant 80 parts sur un total de 100 numérotées de 21 à 100.

2) Monsieur Honglu **ZHANG**, retraité, demeurant à SAINT DENIS (93210) 15 Rue Saint Just
Né à Xi'an (CHINE), le 26 mars 1955.
De nationalité chinoise.
Représentant 10 parts sur un total de 100 numérotées de 11 à 20.

3) Madame Li **LIU**, retraitée, demeurant à SAINT DENIS (93210) 15 Rue Saint Just
Née à Xi'an (CHINE), le 25 décembre 1956.
De nationalité française.
Représentant 10 parts sur un total de 100 numérotées de 1 à 10.

Formant la totalité du capital social.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Madame Yuehan **ZHANG** est ici présente.
- Monsieur Honglu **ZHANG** est ici présent.
- Madame Li **LIU** est ici présente.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

- Modification de l'objet social à l'effet de ne plus limiter celui-ci à un bien et modification corrélative de l'article 2 des statuts.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts.

REIMMATRICULATION DE LA SOCIETE AU RCS

- la réimmatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés suite à la radiation de la société.

POUVOIRS

- Approbation des pouvoirs donnés à Madame Yuehan **ZHANG** gérante à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

Lin Li Honglu Zhang 

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la Société ;
- les copies des lettres de convocation à la présente assemblée, ainsi que leurs récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTIONS

1) RESOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Est soumise, après lecture du rapport de la gérance, au vote de l'assemblée la modification de l'objet social pour - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - la mise à disposition des biens de la SOCIETE au profit d'un associé - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de modifier, à compter du 7 novembre 2025, l'objet social pour :

- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - la mise à disposition des biens de la SOCIETE au profit d'un associé - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. .

En conséquence, l'article DEUX des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE DEUX - OBJET

La société a pour objet : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits

Liu Li Honglu Zhang 

immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - la mise à disposition des biens de la SOCIETE au profit d'un associé - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. ».

Le reste de l'article est inchangé.

2) RESOLUTION CONCERNANT LE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Est soumis au vote de l'assemblée le transfert du siège social à LEVALLOIS-PERRET (92300), 57 B rue Paul Vaillant Couturier, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de PARIS (75010), 5 , passage Delessert à LEVALLOIS-PERRET (92300), 57 B, rue Paul Vaillant Couturier , à compter de ce jour.

En conséquence, l'article QUATRE des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE QUATRE - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LEVALLOIS-PERRET (92300), 57 B, rue Paul Vaillant Couturier ».

Le reste de l'article est inchangé.

3) RESOLUTION CONCERNANT REIMMATRICULATION DE LA SOCIETE AU RCS

Est soumis au vote :

la réimmatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés suite à la radiation de la société et suite à la régularisation du siège social.

Si nécessaire, il sera procédé à la remise en activité de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale agréée la réimmatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés suite à la radiation de la société.

4) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Yuehan ZHANG gérante ou à tout collaborateur de Me Nicolas CHABOUDEZ, notaire à Montbazens, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 14 heures 0 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Lin Li Honglu Zhang 

3L-PARIS

SCI

Au capital de : 1 000,00 €

Siège social : 5, passage Delessert à PARIS (75010)

Immatriculée au RCS de PARIS : 822387908

Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 novembre 2025

Nom, prénom des associés ou mandataires	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
- ZHANG Yuehan	80	80	
- ZHANG Honglu	10	10	
- LIU Li	10	10	
Total	100	100	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que 3 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 100 parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance